

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

25

PREVENTION - SECURITE : Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure contre les Incendies.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Durant l'évènement de sécheresse 2022, plusieurs incendies majeurs ont été enregistrés autour d'Avignon, ainsi que des départs de feu sur l'île de la Barthelasse et les bords de la Durance.

La trajectoire climatique s'accompagne malheureusement d'une très probable augmentation de l'intensité et de la fréquence des évènements, menaçant les personnes, les biens et notre patrimoine végétal, lequel est une clé de la résilience.

Dès lors, la Ville d'Avignon a souhaité engager une réflexion transversale (SDIS, sécurité Civile, élus, habitants, ...) articulante prévention et lutte en réalisant un Schéma Communal de Défense Extérieure conformément au règlement départemental de défense extérieure contre les incendies.

Ce type de schéma s'adresse classiquement au périmètre urbanisé d'une ville mais la Ville d'Avignon a souhaité étendre le périmètre de l'étude à l'ensemble de son patrimoine végétal intégrant ainsi l'ensemble des espaces végétalisés.

L'élaboration du schéma a suivi trois phases de réalisation :

- Phase de diagnostic dressant un état des lieux du risque incendie, du contexte réglementaire et de la vulnérabilité au risque incendie pour chaque enjeu urbain et végétal identifié,
- Phase d'identification des actions pour réduire la vulnérabilité des enjeux au risque incendie,
- Phase d'élaboration d'un programme d'action pluriannuel.

Les principales actions identifiées pour améliorer la vulnérabilité au risque incendie sur Avignon consistent à :

- Améliorer la couverture en eau des zones non desservies par le réseau d'eau potable en favorisant le déploiement de points d'eau naturels et artificiels (PENA). La solution

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

technique retenue varie selon le secteur considéré et l'analyse des ressources en eau brute disponibles :

- Secteur Barthelasse : favoriser la création de forages
- Secteur Ceinture verte : favoriser la création de cannes d'aspiration connectées aux canaux d'irrigation gérés par l'ASA de la plaine des canaux et la mutualisation de forages agricoles
- Secteurs Confluence et Montfavet : favoriser le déploiement de bâche incendie ou de forages

- **Réaliser des actions de débroussaillage** sur le domaine public et les parcelles communales,

- **Réaliser des actions de sensibilisation et de communication** destinées à inciter les services gestionnaires et propriétaires situés en zones naturelles et agricoles de débroussailler pour lutter contre le risque incendie,

- **Lutter contre le street-pooling (usage abusif des points d'eau incendie).**

Les résultats du schéma ont été présentés lors du Comité de Pilotage du 21 novembre 2023 en proposant deux scénarios de programmation pluriannuelle :

- un premier scénario échelonnant les travaux sur 3 ans ($\pm 160\text{K€}$, $\pm 100\text{K€}$ puis 70K€),
- un second scénario échelonnant les travaux sur 7 ans ($\pm 50\text{K€}$ par an).

Les actions envisagées dans le schéma représentent un coût total compris entre 330 000 € et 350 000 € en frais d'investissement selon le scénario et 10 000 € annuel en section de fonctionnement.

La recherche de subvention permet de conclure que certaines actions seront éligibles à subvention avec un taux moyen de 50%.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le second scénario qui permet d'échelonner les investissements à réaliser sur une durée de sept ans.

Le programme d'actions détaillé est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2213-32,

Vu la loi n°2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) fixant les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie,

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2025 fixant le référentiel national de la défense

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté du préfet de Vaucluse du 12 décembre 2023 portant sur le règlement de défense extérieure contre l'incendie pour le département de Vaucluse,

Vu l'arrêté du préfet de Vaucluse n°19-1432 du 30 août 2019 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse,

Vu l'arrêté du préfet de Vaucluse du 15 avril 2019 approuvant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR),

Vu le programme d'actions du Schéma Communal de Défense Extérieure contre les incendies,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme pluriannuel des actions inscrites au Schéma Communal de Défense Extérieure contre les Incendies réalisé sur une durée de 7 ans;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 21 en section d'investissement variant annuellement entre 46 300 € et 53 020 € et au chapitre 011 en section de fonctionnement pour un montant annuel de 10 000 €;
- **SOLLICITE** des subventions auprès de nos partenaires institutionnels,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE



**Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM**

Le Secrétaire de Séance
Mme Nathalie GAILLARDET

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024**

- 1 MARS 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :